

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AR\_2023\_1081\_CC**

**TRAVAUX BNG : STATION PROVINCES**

**DU 27 MARS AU 05 MAI 2023**

**AVENUE DE NORMANDIE**

**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE**

**DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales,  
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et  
les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles  
R417-10 et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la  
signalisation routière (livre 1 - 8<sup>ème</sup> partie -  
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté  
interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté  
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et  
notamment les articles 25, 26 et 27,  
Vu l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du  
12 octobre 2022 portant sur les délégations de  
fonction et de signature attribuées aux adjoints au  
Maire, aux maires délégués et aux conseillers  
municipaux délégués, complété par l'arrêté  
n° AR\_2023\_0211\_CC du 17 janvier 2023,  
VU la demande de la sté Mastelotto pour le  
compte de la Communauté d'Agglomération du  
Cotentin en date du 03 mars 2023,  
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des  
personnes pendant la durée des opérations,

**ARRÊTÉ**

**DU 27 MARS AU 05 MAI 2023**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> – AVENUE DE NORMANDIE**

**La rue sera barrée, entre la rue du Val de Loire et la rue de l'Orléanais, le temps des travaux.**  
Une déviation sera mise en place par le demandeur, le temps des travaux.

Autorise la mise en place de barrière, pour clôturer le chantier.

Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence grâce à un cheminement piétons mis en place par le demandeur.

*Entreprises missionnées pour ces travaux : Eurovia, Servicad + sous-traitants, Sarlec, Citeos, Fareco, Bouygues ES, Vallois.*

**ARTICLE 2** – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

**ARTICLE 3** – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la sté MASTELLOTTO (14 rue Lech Walesa 50120 Cherbourg en Cotentin), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier.

Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...).

Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 14 mars 2023,

**Pour le Maire et par délégation**  
**Le Maire adjoint,**

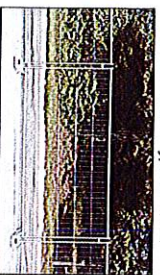
**Pierre-François LEJEUNE**





**LEGENDE**

- Kit
- Barrière mobile Type Héras 1m
- Sens à noter de chantier
- Emprise de montage/Travaux
- Cheminement piétons
- DIT temporaire
- Aménagement au sol temporaire



Barrière mobile Type Héras 1m



K16






Grand Est  
 Région  
 Grand Est  
 Région  
 SCE  
 Société  
 SCE  
 Société

# BUS NOUVELLE GENERATION

## PLAN D'EXECUTION PHASAGE - EMPRISE TRAVAUX Station Provinces

Echelle : 1/500<sup>e</sup>





Indice	DATE	MODIFICATION	DESCRIPTION
A	22/09/2022	Projet initial	40
D	09/12/2022	Mise à jour suite étude ACE	40
			50
			60
			70
			80
			90
			100
			110
			120
			130
			140
			150
			160
			170
			180
			190
			200
			210
			220
			230
			240
			250
			260
			270
			280
			290
			300
			310
			320
			330
			340
			350
			360
			370
			380
			390
			400
			410
			420
			430
			440
			450
			460
			470
			480
			490
			500

